

## **SPRING HOLDING SAS**

ZAC du Parc des Tulipes  
Avenue du XXIème Siècle  
95500 Gonesse  
920 350 477 RCS Pontoise  
(la « **Société** »)

**~ COMMUNIQUÉ DE PRESSE ~**

### **Ouverture de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par le groupe familial Guichard sur les actions Manutan International**

- **Offre déclarée conforme** par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »)
- **Période d'ouverture** de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (l'« Offre ») : **du 26 janvier au 8 février 2023 inclus**, sans possibilité de réouverture de l'Offre après cette période
- **Prix d'Offre de 100 euros, dividende attaché, par action Manutan International**, soit des primes de respectivement 62,6% et 54,2% par rapport au cours moyens pondérés des volumes sur un mois et trois mois précédent l'annonce de l'Offre
- **Prix assorti d'un complément de 5 euros par action** en cas d'atteinte par le groupe familial Guichard, à l'issue de l'Offre, du seuil de 90% du capital et des droits de vote de la Société
- **Avis favorable et unanime du Conseil d'administration de Manutan International**
- **Mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire** dans le cas où les actionnaires minoritaires ne détiendraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre

#### **Gonesse (France), le 25 janvier 2023**

L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») a déclaré conforme, le 24 janvier 2023, l'Offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») initiée par le groupe familial Guichard et visant les actions de la société Manutan International, et a publié le 25 janvier 2023 l'avis d'ouverture de l'Offre qui se déroulera du 26 janvier au 8 février 2023 inclus. L'AMF a par ailleurs donné son visa à la Note d'Information de l'Initiateur, Spring Holding, ainsi qu'à la Note en réponse de la société Manutan International.

Le 25 janvier 2023, jour précédant l'ouverture de l'Offre, le groupe familial Guichard détenait de concert 73,50% du capital et 74,27% des droits de vote théoriques de la Société

Par cette Offre, le groupe familial Guichard entend réaffirmer l'engagement et le soutien de longue date de la famille envers Manutan, sa stratégie et son développement, pour pérenniser l'indépendance du Groupe et accompagner la transmission générationnelle.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de Manutan International, réuni le 19 décembre 2022, a émis un avis favorable et unanime sur le projet d'Offre, déclarant l'Offre conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et recommandant aux actionnaires de Manutan International souhaitant bénéficier d'une liquidité immédiate d'apporter leurs actions à l'Offre.

Le prix d'Offre est de 100 euros par action Manutan International, assorti d'un complément de prix de 5 euros par action en cas d'atteinte par le groupe familial Guichard, à l'issue de l'Offre, du seuil de mise en œuvre du retrait obligatoire de 90% du capital et des droits de vote de la Société. Cela représente une prime de 51% par rapport au cours de clôture avant l'annonce de l'Offre et des primes de respectivement 62,6% et 54,2% par rapport aux cours moyens pondérés des volumes sur un et trois mois précédent l'annonce de l'Offre. En tenant compte du paiement du complément de prix de 5 euros par action, les primes seraient de 70,8% et 61,9% sur les mêmes périodes.

L'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, elle ne pourra pas être réouverte à la suite de la publication par l'AMF du résultat de l'Offre.

Dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions non présentées par les actionnaires minoritaires de la société Manutan International ne représenterait pas plus de 10% du capital social et des droits de vote de la Société, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois 3 mois à l'issue de la clôture de cette Offre Publique d'Achat Simplifiée, la mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, de la procédure de retrait obligatoire.

Les informations relatives à l'Offre, notamment les modalités de participation, se trouvent sur le site de l'opération ([www.opas-manutan.com](http://www.opas-manutan.com)).

## **Contacts :**

Mail : [spring@shan.fr](mailto:spring@shan.fr)

Téléphone : 01.44.50.58.75

## **Avertissement**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.*